

FINANCES – SECURITE

Commission Départementale des impôts directs locaux (CDIDL)

Thème : finances

Mission : La CDIDL arrête les paramètres d'évaluation en cas de désaccord entre le Commission départementale des valeurs locatives des locaux professionnels et des commissions communales et intercommunales concernant le projet de révision des valeurs locatives.

Composition :

Le Président du tribunal administratif territorialement compétent

6 représentants des collectivités territoriales et EPCI :

- 1 membre du conseil général
- 3 maires titulaires et 3 suppléants
- 2 représentants des EPCI et 2 suppléants

5 représentants des contribuables :

- 1 membre de la commission départementale de conciliation des baux commerciaux
- 2 personnes désignées après consultation des CCI
- 1 personne désignée après consultations des CMA
- 1 personne désignée après consultation des organisations représentatives des professions libérales.

3 représentants de l'administration fiscale

2 représentants de l'administration fiscale

Nos représentants :

- *représentants des Maires* :

- > titulaires : M. Jean-Luc Tillard, Maire de Beaumetz les Loges
M. Michel Hermant, Maire de Roquetoire
M. Alain Tellier, Maire de Quiestede
- > suppléants : M. Alain Mequignon, Maire de Fauquembergues
Mme Valérie Cuvillier, Maire de Rouvroy
M. Bruno Cousein, Maire de Berck sur Mer

- *représentants des EPCI* :

> titulaires : M. Michel Seroux, Président de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

M. Marc Medine, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Opale

> suppléants : Mme Nicole Chevalier, Présidente de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq

M. Sylvain Robert, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin

Textes de référence : décret n°2013-993 du 7 novembre 2013, arrêté du 24 octobre 2014

Désignations faites : 20 octobre 2014 et 12 mai 2017